

Jules Anne Paul RÉVÉRONY (le « commandant Revérony »), Hanoï planteur à Hoa-Binh

Né le 11 juillet 1858 à Lyon.

Fils de Marie Étienne Révérony, 24 ans, employé au chemin de fer, et de Clémentine Victorine Camille Castellan, 22 ans, institutrice.

Marié le 19 août 1920 à Hanoï avec Duong Thi Hao ¹. Enfants :

Jeanne, née le 20 décembre 1892, employée à la chambre d'agriculture, mariée en 1919 à Hanoï, avec Firmin Georges CHARLE ², décédée le 4 janvier 1926.

Charles-Camille-Étienne (reconnu le 6 février 1905),

Alice : employée de la chambre d'agriculture en remplacement de Jeanne.

Marie-Jeanne-Zoé (Hanoï, 11 juin 1908),

Germaine.

Soldat au 90^e Régiment d'infanterie de ligne (10 novembre 1880).

Sous-lieutenant d'infanterie de marine (21 mars 1885).

Aux Tirailleurs tonkinois (1^{er} janvier 1886).

Lieutenant (21 février 1888).

Au 9^e RIMA (1^{er} janvier 1892, en service au).

Capitaine (20 novembre 1893).

3^e RIMA à Rochefort (1^{er} janvier 1894).

Au 3^e Régiment de tirailleurs tonkinois (1^{er} janvier 1896).

Membre de la commission d'examen pour l'obtention de la prime pour connaissance des langues annamite, chinoise, mandarine et dialecte cantonnais (1904).

Rapatrié et admis à la retraite le 10 juillet 1906.

Conseiller municipal de Hanoï (1906-1922).

Rédacteur à l'*Avenir du Tonkin*.

Membre de l'Association de la presse française d'Extrême-Orient (janvier 1907).

Représentant d'Antoine de Peretti, concessionnaire de 5.000 ha (ca 1906-1911).

Membre (ca 1912), puis vice-président de la société des Enfants métis abandonnés,

Président du Vélo-Club de Hanoï.

Vice-président de la Société philharmonique de Hanoï.

Secrétaire-archiviste ou secrétaire-trésorier, secrétaire comptable de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam (1912-1938)

Membre (dès 1913), président, puis président d'honneur (1924) de l'Amicale des anciens Tonkinois.

Collaborateur de *France-Indochine*.

¹ D'après le *Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 1199. Et non Duong Alu Hao comme reporté en minuscules en bas et à droite de la déclaration de naissance de Jules Révérony.

² Firmin Georges CHARLE : né le 19 novembre 1877 à Abbeville, fils d'un maître marbrier. Lieutenant du 1^{er} Régiment de tirailleurs tonkinois, décoré de la Croix de Guerre, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 2 mai 1921). Industriel (*L'Avenir du Tonkin*, 2 et 7 janvier 1926) : peut-être fabricant de briques à Vinh-tuy (Thanh-Tri), province de Ha-dong (sous réserve). À la rentrée 1926, il demande une concession de 184 ha. à Uong-Bi (Quang-Yên). Un fils : Jacques.

Planteur à Hoa-Binh.

Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1898 (min. Marine) : capitaine d'infanterie de Marine.

Officiers d'académie (1912).

Officier de la Légion d'honneur du 7 août 1914 (min. Guerre) : chef de bataillon de réserve du 9^e R.I.C.

Décédé le 12 mai 1938 à Hanoï.

Son nom fut donné en 1939 à une rue d'Hanoï.

Chez les colons

[Visite à la concession des Banians de Jules Guillaume]
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1906)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Guillaume-Ferme_des_Banians.pdf

Parmi les visiteurs : M. le commandant Révérony, qui réalise enfin l'un de ses vœux sur les terres de M. de Peretti dont il défend les intérêts pendant son absence

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs, Année 1911

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

105. Révérony, Concession de Peretti, Hanoï

LA GÉRANCE DES DÉBITS RÉGIONAUX D'ALCOOLS INDIGÈNES

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1924)

Quang-Yên : M. le cdt Révérony, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, à Hanoï.

Chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam

143, rue Jules-Ferry, Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1924)

.....
À huit heures, M. Lasserre, président du bureau de vote, désigné par l'arrêté précité, fait procéder à l'ouverture de la salle de vote.

... M. Révérony, planteur à Yên-Bay, assesseur....
.....

[CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES]

SITUATION NETTE

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1928)

Après le manifeste de la Section (non signé), il n'y a pas d'équivoque possible ; en votant le 15 courant pour le docteur Forest, qui, par appel aux électeurs paru dans le n° de « L'Indépendance tonkinoise » du 13 courant, accepte le patronage de cette section, les électeurs du Tonkin voteront pour ce parti qui se définit lui-même : parti non de réforme, mais de lutte de classes et de révolution. Le triomphe du docteur Forest signifiera donc, on ne peut ergoter là-dessus, celui du communisme avec toutes ses conséquences, massacres, ruines, et famines. Que le camarade Aubry pousse ses quelques 300 électeurs vers de telles catastrophes, cela se comprend, bien que, dans toutes ses manifestations antérieures, il ait toujours gardé une prudente réserve sur les véritables buts qu'il poursuivait. On le voit très bien à la tête d'un Soviet imposant les volontés du parti, organisant des bandes de massacreurs et de pillards, prises dans la plus basse pègre indigène et chinoise, et présidant, le couteau aux dents, aux *épurations nécessaires*. Mais le placide docteur Forest, le catholique, doux et si humain M. Tissot, non, personne au Tonkin ne les voit dans ces rôles violents qui ne cadrent vraiment pas à leur genre de beauté. Mais aucun d'eux ne répudiera avec indignation cette investiture déshonorante de la section de la S. F. I. O. Pour le premier, c'est déjà fait, il a accepté cette tare, et avec quel empressement ! Le second, bien fâché au fond de s'être laissé prendre dans l'engrenage avilissant, ne dira rien, laissera faire. Que voulez-vous, c'est de la politique, ça ne peut être joli !

Heureusement que leurs électeurs seront plus délicats et que, quelles que soient leurs sympathies personnelles, ils reculeront devant cet embauche de la S. F. I. O. Même parmi les lecteurs du camarade Aubry, beaucoup ne le suivront pas dans son évolution extrémiste. En votant pour cet ancien parlementaire, pour ce fonctionnaire déjà d'un certain rang, jamais ils n'ont entendu faire le jeu du communisme intégral ; jamais, d'ailleurs, le camarade ne les avait prévenus que leurs suffrages [auraient pour conséquence une] adhésion à ce régime de bouc et de sang.

Électeurs, vous êtes à présent bien prévenus : en votant pour le docteur Forest, vous accepterez, pour un jour le plus proche possible, la révolution violente, appuyée, comme elle le fut en Russie, par les éléments de population les plus sanguinaires, les plus malhonnêtes.

En votant pour Marius Borel, vous donnerez votre adhésion à un régime de travail dans l'ordre et la liberté, dans toujours plus de justice sociale pour tous les citoyens sans exception. Ce sont, d'ailleurs, les principes dont s'étaient tout d'abord recommandés tous les candidats, y compris même, oh ! suprême palinodie ! le camarade Aubry.

Électeurs, votre choix ne saurait être douteux. Vous savez bien dans quelles conditions peut et doit se développer notre chère Indochine. Vous écarterez d'un geste énergique les aventures auxquelles l'exposerait un vote en faveur de la S. F. I. O. Enfin, vous ferez masse dimanche prochain sur le nom respecté de Marius Borel, et vous aurez ainsi bien mérité de la France et de l'Indochine.

Ct. J. Révérony

[Borel 995, Forest 851.]

À l'Officiel d'Indochine
DEMANDES DE CONCESSIONS
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1930)

— M. Révérony demande concession de 290 ha., à Truc-dong, prov. de Quang-Yên (Tonkin) pour y faire des rizières.

8 juin 1931
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1931)

Arrêté accordant à M. Reverony un délai supplémentaire de deux ans pour la mise en valeur d'une concession sise à Yênbay.

30 déc. 1933
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1933)

Arrêté faisant concession définitive à M. Reverony, chef de bataillon en retraite, d'un terrain domanial situé sur le territoire de Ua-Lau (Yenbay).

(*L'Avenir du Tonkin*, 22 février 1934)

Concession de terrains. — Par arrêtés du Résident supérieur au Tonkin, il est fait concession définitive : 1° à M. Reverony chef de bataillon en retraite, d'un terrain domanial de 100 ha. 75 a. situé sur le territoire du village de Au-lân, province de Yênbay...

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1938)

M. CHARLES RÉVÉRONY,
M^{lles} ALICE, MARIE ET GERMAINE RÉVÉRONY,
M. Jacques CHARLE ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du
Commandant Jules RÉVÉRONY,
chef de bataillon en retraite,
officier de la Légion d'honneur
leur père et grand-père, décédé pieusement le 11 mai 1938 dans sa 80^e année
Les obsèques auront lieu le 12 mai 1938 à 9 heures du matin.
Réunion à l'Hôpital de Lanessan.
Il ne sera pas prononcé de discours.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

P. P. L.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 12 mai 1938
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mai 1938)

La chambre d'agriculture du Tonkin s'est réunie le jeudi 12 mai 1938 à 21 heures au lieu ordinaire de ses séances sur convocation et sous la présidence de M. E. Leconte, président.

— Celui-ci rappelle les obsèques du commandant en retraite Révérony, ancien secrétaire de la chambre d'agriculture du Tonkin, qui ont eu lieu le matin même et auxquelles assistaient tous les membres de l'assemblée :

« Il est vraiment regrettable que la modestie du défunt nous ait interdit d'exposer sur sa tombe tout le bien qu'il a fait au cours de sa longue carrière. »

Nous ne pourrions cependant oublier qu'il a dirigé notre secrétariat pendant près de vingt-cinq ans, qu'il a été un collaborateur précieux des présidents Laumônier, Marius Borel et de moi-même ».

Durant les treize années que j'ai travaillé avec lui, j'ai pu particulièrement apprécier sa compétence, son zèle et la conscience avec laquelle il exécutait la tâche qu'il avait assumée.

L'estime dans laquelle il était tenu chez nous ressort, d'ailleurs, du fait que mes prédécesseurs avaient volontiers agréé le concours de sa fille aînée, Jeanne, devenue, par la suite, Madame Charle ».

Au mariage de celle-ci en 1919, M^{lle} Alice, sa cadette, lui succéda et reste parmi nous depuis pour perpétuer ces deux chères mémoires et continuer la tradition de travail et de dévouement ».

Tous les membres s'accordent pour reconnaître qu'en plus des services excellents qu'il a rendus à la Compagnie, le commandant Révérony a consacré toute son existence à la Colonie, d'abord aux opérations militaires qui ont établi la France au Tonkin et ont assuré à ce pays la paix et le calme dont découle son essor actuel, puis à la pacification et enfin à la gestion de plusieurs œuvres de bienfaisance et de philanthropie.

Or ce n'est pas parce qu'il resta toujours modeste que son souvenir doit être effacé. Il est donc décidé que ce souvenir sera rappelé de façon durable par l'insertion à notre Bulletin d'une notice biographique englobant la totalité de son existence au Tonkin. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Amicale anciens Tonkinois
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 juin 1938)

La Société Amicale des Anciens Tonkinois vient d'être douloureusement éprouvée par la perte de son président d'honneur. M. le chef de bataillon Révérony, Officier de la Légion d'honneur, décédé à l'Hôpital de Lanessan à Hanoï, dans sa 80^e année, le 11 mai 1938.

M. Révérony était l'un de ses membres les plus anciens ; il en avait été président effectif pendant plusieurs années, antérieurement à 1924.

M. Révérony avait débarqué au Tonkin en 1886 Homme de bien dans la haute acception du mot, M. le commandant Révérony avait pris pour devise : soulager la misère humaine et être utile à ses semblables, volonté obstinément tendue vers le noble but que la Société des Anciens Tonkinois s'est assigné, il se dépensa de tout son cœur en faveur de ceux que des infortunes diverses atteignaient et que sa bonté éprouvée et sans alliage attirait ; tous s'adressaient à lui avec confiance et tous partaient réconfortés. Nombreuses furent les interventions charitables et très discrètes que notre président d'honneur effectua auprès des pouvoirs publics ou des chefs d'entreprises industrielles et commerciales ; il en est beaucoup qui réussirent. Et c'était chaque fois pour notre regretté camarade une joie profonde que de parvenir à déjouer la malignité du sort et à prêter son appui aux compatriotes contre lesquels il s'acharnait.

La personne du commandant Révérony était entourée d'une atmosphère de sympathie dont sa modestie ne se prévalut jamais.

Il avait su inspirer des amitiés solides qui lui sont restées fidèles jusqu'à la fin et permettent de mesurer la noblesse de son caractère.

Conquis par le pays où une grande partie de sa vie s'était écoulée, il y avait fondé un foyer, et l'excellent père de famille qu'il fut a eu la consolation de rester à côté de ses enfants jusqu'à ce que leur éducation ait été achevée ; il s'y était consacré, d'ailleurs, avec la volonté de ne négliger aucun des devoirs qu'il avait contractés vis-à-vis d'eux.

Admis à la retraite, M. le commandant Révérony, dont l'activité n'était pas affaiblie par un séjour cependant prolongé dans la colonie, prit la direction du secrétariat de la Chambre d'agriculture. Il exerça ces fonctions avec la conscience qu'il apportait en toute chose, avec un dévouement qui ne se démentit jamais.

Il aimait l'enfance malheureuse, déshéritée, et participait généreusement et sans bruit aux œuvres qui la concernaient. C'est ainsi que depuis de longues années, il faisait partie du conseil d'administration de la Société d'assistance aux Enfants franco-indochinois (métis), dont il était également président d'honneur.

Certes, nous le répétons, c'est un parfait homme de bien qui nous a quittés avec une résignation, avec un courage soutenu et fortifié par sa foi en l'au-delà.

Nous nous inclinons avec émotion et une profonde sympathie devant sa famille, et nous disons à ses orphelins que nous plaignons, à tous ceux qu'a mis en deuil sa fin, le chagrin pénible qu'elle nous a causé,

H. T. [Honoré Tissot]
